

# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PREMIER DE L'ABONNEMENT

Un an ..... 3 »  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

## Cabinet de M. Edouard Lambert

18, Boulevard du Levant 18

NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECouvreMENTS  
ASSURANCES

VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

### LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices; au 1<sup>er</sup>, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard, au 2<sup>e</sup>, 6 chambres de dom., Bellevue; Jardin boisé de 4000 mètres. — 8,000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. — 1,800 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway; 4 pièces au rez-de-ch.; 3 chambres et 2 cabinets au 1<sup>er</sup>. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

APARTEMENT confortable, 5 min. de la gare, sur boulevard. Loyer 850 fr.

### VENTES

Occasion exceptionnelle  
BEAU DOMAINE, à 4 kil. de Vichy.

Ce domaine comprend : 1<sup>er</sup> Maison de maître, dite château; très élégante et de bonne construction. Sous-sol : Caves, lingerie, lingerie, grande cuisine, laverie, 2 offices. Rez-de-Chaussée très élevé : grand salon éclairé par de larges baies, petit salon, belle salle à manger, grand cabinet de travail; 3 autres grandes chambres, cabinets de toilette. W.-C. 1<sup>er</sup> étage : 8 chambres à coucher. 4 Terrasses. Tourelle.

Grands écuries et remises. Nomb. logements de jardinier, cocher, etc. l'ignonnier, volières, hangars, four, 2 puits, etc. 2<sup>e</sup> Corps de ferme confortable; écuries et vacherie, porcherie, poulaillers, etc. Nomb. arbres fruitiers. Grand potager. Prairies artificielles.

### OCASION

PROPRIÉTÉ, près Brie-Comte-Robert.

Maison sur caves et sous-sol, 2 personnes, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres au 1<sup>er</sup>, grenier au dessus. Construction élégante. Nombreuses dépendances. Jardin anglais, potager et fruitier en plein rapport. Contenance de 3300 m. 14,000 fr. Facilité de paiement.

Fonds de Commerce d'Épicerie dont l'importance, par sa position, ne fera que s'accroître. Prix 8,000 fr.

## INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES

### BARON, Constructeur-Mécanicien

Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon

### USINE A VAPEUR

Bicyclettes et Tampons sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

## GRANDE EPICERIE CENTRALE

PRODUITS ALIMENTAIRES  
Maison spécialement recommandée

Ancienne Maison LESIMPLE

## P. DUBOUËUX Successeur

2, Rue du Marché, NANTERRE

### SPECIALITÉ DE CAFÉS, VINS & SPIRITUEUX

Tous nos Produits sont de Premier Choix. — Tous les Vins vendus à la Maison sont garantis naturels, venant directement des propriétaires.

VINS depuis 0 fr. 40

CAFÉ INCOMPARABLE Le Seul vrai mélange d'Amateurs  
Café mélange supérieur 2 80 Café mélange 2<sup>e</sup> Choix 2 40  
1<sup>er</sup> Choix 2 60 — 3<sup>e</sup> — 2

DEPOT DU THE SAMSON

### LIVRAISON A DOMICILE

## PASQUIER, horloger

7, Rue Sadi-Carnot  
NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.

### REMONTEMENT DE PENDULES à l'année

## VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> BALLAY

## ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCESSEUR

SPECIALITÉ POUR EPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES

PRIX : 5 FRANCS le METRE CUBE

**GROS LOTS 500.000 FRANCS**  
**100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS**

Pour cinq francs on reçoit SIX numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, prochain des OBLIGATIONS 114 VILLE DE PARIS 1898 Titres garantis. — Un lot de 200.000 francs, 1 lot de 100.000 francs, 1 lot de 10.000 francs; Lots : 4.200.000 fr. l'an. Pour quatre francs cinquante on reçoit QUATRE numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage 6 Nov. des OBLIGATIONS 5<sup>e</sup> FONCIÈRES 1885. Tirages garantis. — Un lot de 100.000 francs, 1 lot de 25.000 francs, 6 lots de 5.000 francs; Lots : 1.200.000 fr. l'an. Pour trois francs on reçoit QUINZE numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, prochain, des BONS EXPOSITION 1900. Titres garantis. — Un lot de 100.000 francs, 1 lot de 10.000 francs, 2 lots de 5.000 francs, 150 lots, 150.000 francs. Prime gratuite pour tous. — Envoi liste après tirage. — Ecrire de suite: BANQUE BPESSOUX et C<sup>o</sup>, 58, rue Maubeuge, Paris.

SOCIÉTÉ OFFRANT SÉCURITÉ ABSOLUE

## A VENDRE Belle Armoire à glace à 3 Portes

BELLE OCCASION  
S'adresser aux bureaux du Journal.

## A VENDRE TRICYCLE

Première Marque  
BELLE OCCASION  
S'adresser aux bureaux du Journal.

## A VENDRE Une belle Machine à vapeur. Force : Dix Chevaux.

Verticale à colonne presque neuve.  
S'adresser chez M. Chanteloup, place de la Réunion, à Rueil.

## PRÊTS

sur signature à toutes personnes solvables, 4 0/0, rien d'avance. Ecrire : l'Immobilière, 45, rue Rochechouart, PARIS

## A VENDRE Un Bois de lit, en noyer,

avec Sommier, à deux personnes. S'adresser au bureau du Journal.

## Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE  
16, rue du Chemin-de-Fer

## L. GÉNARD

10, Rue St-Germain, 10  
NANTERRE  
CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres  
Pièces détachées

## TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON

Électricité et Téléphone

## Grand Magasin de chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer. 56  
NANTERRE

## Ancienne Maison FROMONT MAUMONT Succ<sup>r</sup>

Chaussures de fatigue et de luxe  
Spécialité pour dames, fillettes et enfants  
Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés.

## USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 ..... 1 fr. 70	1 fr. 80	dans les 24 heures
N° 1 ..... 1 fr. 60	1 fr. 70	de la commande
N° 2 ..... 1 fr. 50	1 fr. 60	
Grésillon . 1 fr. 20	1 fr. 30	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05  
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 25  
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyauage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

## 4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4 RUEIL

### OPTIQUE

FINESSE-NEZ et Lunettes  
à usage, nickel et acier  
Exécution rapide  
COMMANDES D'URGENCE

### JUVELLES

TRICOMÈTRES  
Bijoux  
PÈRE-LIQUIDES

### RÉPARATIONS

ORFÈVRES  
BIJOUTERIE DÉTAIL, OR ET ARGENT  
BIJOUTERIE DOUBLÉ OR

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

### ACHAT D'OR & D'ARGENT

## UN HÉROS

Les oies de Rome ont sauvé le Capitole. Le représentant des Jésuites, secrétaire provisoire du Conseil Municipal de Nanterre, a enterré, dans la dernière séance du Conseil, sur la proposition de son royal ami et avec l'aide de ses égarés qui, malgré tout et contre tout, veulent aller jusqu'au bout, la question des Ecoles.

Nanterre, enfin, était sauvé du vampire socialiste. Allons, cher maître d'école, ça n'est pas en demandant à chaque instant la parole au président du Conseil, comme les gosses vous la demandaient quand ils avaient envie de faire pipi que vous relèverez votre prestige perdu.

Dans notre vieux pays gaulois le ridicule tue. Vous en savez quelque chose, n'est-ce pas ? Mais si, sous ce rapport, vous êtes un homme mort dans la commune, il ne faudrait m'en savoir trop gré, ni m'en attribuer tout le mérite : vous y êtes pour une bonne part; moi, je n'ai guère fait, comme socialiste, que vous mettre en relief. Aussi quand mes amis s'avisent de me féliciter du succès de tel ou tel article, je réponds invariablement « Citoyens, car mes amis sont des citoyens, au contraire des vôtres qui s'en défontent; citoyens, dis-je, vos compliments se trompent de porte. Ce n'est pas à moi, c'est à V. Mantelet qu'il faut les adresser. Lui seul a qualité pour les recevoir. Dans mon affaire le conteur n'est rien, c'est le héros qui est tout.

Et de fait, on n'a pas tous les jours la chance de tomber sur un sujet pareil; vous avez été, Monsieur, une bonne fortune dans mon existence d'apprenti journaliste.

Eh bien, j'ai voulu vous rendre, à ma façon, une part de ce bonheur que je vous dois et puisque vous vous destinez, vous, faux républicain, à remettre Nanterre sous le régime de la Calotte, dans le petit Journal républicain et populaire de Nanterre (je vous dresse un piedestal), vous êtes un héros, les

électeurs républicains s'en souviendront.

Et vous, méfiez-vous en, si vous avez sauvé le Capitole, la Roche tarpennienne est à côté.

Jules OUVRIER.

## RÉPONSE A UN ABRUTI

Un idiot qui n'a même pas eu le courage de signer le factum qu'il a élucubréd, essaye d'insinuer, à propos du dépôt d'engrais de la route de Charles-X, que j'ai été, en cette occurrence, le porte-paroles du maire de Nanterre.

Une fois pour toutes, je le répète pour les lecteurs du journal, tous les articles parus sous ma signature sont de moi. Rien qu'à mon style de travailleur on doit s'en apercevoir, mon instruction rudimentaire ne me permettant pas d'avoir celui du citoyen Hennape, et si je fais une réponse à l'imbécille en question, c'est afin qu'il se démasque. Je pourrais, par suite, lui flanquer ma botte dans la surface où il étale son rond de cuir administratif.

J. OUVRIER

## RECTIFICATION

Sous la rubrique, Conseil Municipal, séance du 6 août 1896, nos lecteurs ont vu que par une délibération en date du 6 août 1896 la question de la Presse et celle concernant la publicité des séances du Conseil Municipal avaient été tranchées.

Nos lecteurs intelligents ont bien vu qu'il ne s'agissait pas du nouveau Conseil, mais bien des membres de la minorité et de celle d'une partie de la majorité, qui jadis était libérale et non rétrograde.

Si nous rectifions l'erreur, c'est pour que nos adversaires ne puissent exploiter à leur profit une erreur de date que l'ouvrier typographe a faite.

Ne vous mettez pas à table avant d'avoir pris pour apéritif de l'Amara Blanqui. La réputation de cet amer délicieux et hygiénique aux écotes d'orange fraîches de Nice n'est plus à faire.

## PARTIE OFFICIELLE

Revaccination des Elèves des Ecoles communales

Nombre d'élèves revaccinés : garçons 104; filles 59.

## Mairie de Nanterre

### AVIS

Un chien reconnu atteint d'hydrophobie ayant été abattu, un nouvel arrêté interdisant la circulation libre des chiens, jusqu'au 5 décembre prochain, vient d'être pris par la Municipalité.

Tout chien errant sera immédiatement abattu, et des procès-verbaux seront dressés contre les propriétaires.

### Crèche communale de Nanterre

Les lots non réclamés de la Tombola de la Crèche seront vendus, au bénéfice de l'œuvre, dimanche 29 octobre, à 3 heures, dans une salle de la Mairie.

### Don en faveur des pauvres du Bureau de Bienfaisance

Le don d'une somme de 50 fr. a été fait par M. Brun, demeurant à Nanterre, en faveur des pauvres du Bureau de Bienfaisance et en souvenir de Mme Brun, décédée il y a un an.

### MAJORATION DE Rentes Viagères

Nous recevons l'avis administratif suivant qui concerne une question de prévoyance du plus grand intérêt.

Dans le but d'encourager la prévoyance et la constitution des retraites ouvrières, des majorations de rentes viagères seront accordées en 1899, en exécution de la loi du 31 décembre 1895, aux titulaires de livrets de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ainsi qu'aux pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou des sociétés de secours et de prévoyance qui rempliront, au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de fortune, les conditions énumérées ci-après.

Ces rentes supplémentaires seront servies par la Caisse nationale des retraites. Elles ne pourront excéder le cinquième de la rente primitive (art. 25 de la loi du 13 juillet 1896).

Conditions nécessaires pour avoir droit à une majoration de rente

Les conditions à remplir pour être admis à participer à la répartition qui sera faite en 1899 sont les suivantes : 1<sup>o</sup> Etre de nationalité française; 2<sup>o</sup> Etre titulaire d'un livret de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou pensionnaire d'une société de secours mutuels ou de prévoyance; 3<sup>o</sup> Etre âgé de soixante-huit ans au moins avant le 1<sup>er</sup> janvier 1900, c'est-à-dire être né au plus tard le 31 décembre 1831; 4<sup>o</sup> Avoir effectué des versements à la Caisse nationale des retraites ou payé des cotisations régulières à la société qui a constitué la pension, pendant dix-neuf années au moins; 5<sup>o</sup> Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à trois cent cinquante francs; 6<sup>o</sup> N'avoir pas participé aux majorations qui ont été accordées en 1896, en 1897 et en 1898.

## LE TRAVAIL

des Enfants, des Filles mineures et des Femmes dans l'Industrie

Le Ministre du Commerce vient d'adresser aux Préfets la circulaire suivante relative à l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie.

« L'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels dispose que (les enfants de l'un et de l'autre sexe âgés de moins de 16 ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de 10 heures [et que] les jeunes ouvriers et ouvrières de seize à dix-huit ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de soixante heures par semaine sans que le travail journalier puisse excéder onze heures.

« Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a le devoir strict de tenir la main à ce que cette prescription impérative reçoive son exécution. Des instructions dans ce sens ont été données à l'inspection du travail.

« Des groupements industriels ayant exposé au Ministre l'impossibilité où ils se trouvent de modifier du jour au lendemain, dans leurs ateliers, les conditions de travail qui avaient été tolérées jusqu'ici, ils ont été invités à faire connaître dans les quinze jours qui leur serait nécessaire pour que l'article 3 précité fut appliqué.

« Le Ministre a jugé équitable d'accorder le même laps de quinze jours à dater du 22 octobre 1896 aux industriels que touche l'application de l'article 3 pour lui présenter leurs observations. Un délai leur sera fixé pour se mettre en règle avec la loi. Une fois écoulé, ce délai qui sera réduit au strict minimum,



les dispositions relatives au travail des enfants et des adolescents devront être exécutées.

Vous voudrez bien vous inspirer de ces instructions pour faire comprendre à tous les intéressés, patrons et ouvriers, que le Gouvernement est résolu à arriver le plus rapidement possible, à l'application loyale et complète de la loi. Veuillez en outre donner à cette dépêche toute la publicité possible.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire  
du Jeudi 19 Octobre 1899

Séance extraordinaire du 19 octobre, sous la présidence de M. Hennape, maire.

La séance est ouverte à neuf heures du soir.

M. le Maire explique que cette séance, demandée par la majorité du Conseil est la suite de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre et qu'il n'y a pas lieu, à son avis, de procéder à nouveau à la nomination d'un secrétaire.

M. Mantelet, sur sa demande, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

Toujours dans cet ordre d'idées, que la séance actuelle est la suite de celle du 1<sup>er</sup> septembre, M. Gautier demande que les questions restées à l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> septembre soient traitées d'abord, et en premier lieu, au sujet des écoles, la proposition Roy, à laquelle la fatigue du Conseil n'a pas permis de donner une solution dans la dernière séance. Il demande que l'ordre du jour soit interverti.

Le Maire insiste pour que les affaires urgentes figurant à l'ordre du jour soient d'abord examinées puis qu'il s'agit ici d'une session extraordinaire, mais la majorité décide que l'ordre du jour sera interverti.

M. le Maire fait remarquer que ne voulant pas profiter de la fatigue du Conseil et du départ de plusieurs membres de la majorité, il n'a pas cru devoir mettre la question aux voix, la croyant abandonnée, que dès lors il n'a pas cru devoir la mettre à l'ordre du jour de la séance.

Sur les instances nombreuses de la majorité, mis en demeure par elle, d'exécuter ses ordres tout en faisant remarquer que cette façon de procéder lui paraît irrégulière, attendu que l'on est à une assemblée extraordinaire, le Maire, sur l'insistance de la majorité laisse à M. Roy, la parole pour présenter de nouvelles propositions.

Cette manière de voir étant admise par la majorité du Conseil, M. Roy lit le projet de délibération suivant :

Messieurs,  
Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, nous avons eu l'honneur, un certain nombre de mes collègues et moi, de présenter à votre approbation un projet de délibération concernant la construction de nos groupes scolaires et de la salle des Fêtes. Notre but était de donner une sanction à l'enquête de commodo et incommodo à laquelle ont été soumis ces projets. Il était aussi de mettre les projets de groupes scolaires en harmonie, tant au point de vue de la dépense qu'à celui de l'emplacement avec le désir clairement exprimé par nos concitoyens.

Sept semaines se sont écoulées depuis, bien plus, cinq mois se sont passés depuis le 30 mai dernier sans que ni la Commission des Ecoles ni la Commission mixte des achats de terrains aient été réunies.

Dans ces conditions, nous avons à cœur de repousser la responsabilité des retards qu'a pu ou pourrait subir la mise à exécution des groupes, la laissant tout entière à qui l'a assumée.

Il est une condition cependant à laquelle nous désirons qu'il soit fait droit, c'est celle du dérangement de l'emplacement du groupe du Petit-Nanterre; ce transport peut être opéré sans ralentir en quoi que ce soit, le cours de l'instruction des Projets.

M. le Maire fait espérer, si toutes diligences sont faites, l'ouverture des groupes pour 1900. Nous voulons bien partager cet espoir; néanmoins, comme les événements viennent souvent se mettre en travers des projets les mieux conduits, il nous paraît prudent, en même temps qu'équitable, pendant cette période d'attente, d'assurer aux enfants du Petit-Nanterre et du Plateau, le moyen de fréquenter les écoles sans avoir à faire un parcours long et pénible en hiver.

Enfin nous ne devons pas oublier, comme le déplore à chaque rentrée M. le Directeur des Ecoles du Centre, qu'un certain nombre de garçons ne peuvent fréquenter les classes faute de place, sans compter ceux auxquels, pour le même motif, l'école des filles est obligée de donner asile.

Tels sont, Messieurs, les motifs qui nous ont amené à présenter à votre approbation le projet de délibération suivant :

Le Conseil,  
Considérant que, lors de l'enquête à laquelle ont été soumis au mois d'avril dernier les projets d'une salle des fêtes et de deux groupes scolaires, la grande majorité de la population s'est nettement prononcée :

1° Contre la construction d'une salle des fêtes ;

2° Pour la mise en harmonie des groupes avec la population ;

3° Contre le droit de l'emplacement du Petit-Nanterre.

Considérant toutefois que le remaniement des projets des groupes tant au point de vue architectural qu'au point de vue financier aurait pour conséquence de retarder la mise à exécution de ces projets.

Considérant d'autre part que les groupes scolaires du centre sont insuffisants pour recevoir tous les enfants qui doivent fréquenter les écoles.

Considérant enfin, que les 14 centimes votés précédemment joints à la subvention de 40.000 francs allouée par l'Etat et à celle de 10.000 francs accordée par M. le Préfet de la Seine sont suffisants pour subvenir à la dépense des deux groupes scolaires, mais ne permettraient pas l'agrandissement du groupe central.

Par ces motifs,  
Le Conseil,  
Vu ses délibérations précédentes. Rejette le projet de salle des fêtes.

Adopte le projet des groupes soumis à l'Enquête du 6 avril dont le montant a été réduit à 377.600 francs pour les constructions, non compris les acquisitions de terrains évaluées à 75.000 francs.

Emet le vœu que le groupe scolaire du Petit-Nanterre sera établi sur un emplacement plus rapproché de la population, c'est-à-dire à l'Est du chemin de fer de Rouen.

S'engage à inscrire pendant trente ans au nombre des dépenses obligatoires, celles qui incombent à la commune pour l'entretien de ces groupes en vertu de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1885.

Vote une somme de 6.000 francs à inscrire, soit au budget supplémentaire de 1899, soit au budget ordinaire de 1900 pour établir une école provisoire au quartier du Plateau et à celui du Petit-Nanterre, en attendant l'achèvement des groupes.

Invite l'administration à poursuivre l'acquisition des terrains dans le plus bref délai.

Invite l'administration à poursuivre la réalisation du projet d'agrandissement du groupe central (projet déjà adopté par la Commission des Ecoles) et à solliciter de M. le Préfet, à titre de subvention, les 37.000 francs qu'il avait accordé pour la construction d'une salle de fête.

Cette lecture soulève une vive opposition de la part de la minorité dont les membres ne peuvent pas, disent-ils, voter ainsi au pied levé une proposition de cette importance sans l'avoir plus amplement examinée et en vu en quoi elle diffère de tous ses votes précédents.

M. le Maire répond à ce rapport: il fait remarquer, entre autres, que la Commission des Ecoles n'avait pas besoin d'être réunie attendu que la question des Ecoles n'a jamais été renvoyée

à cette Commission puisque la question était tranchée par la délibération du 13 mars.

En ce qui concerne les terrains à acquérir il n'y a jamais eu de commission officielle de désignée par le Conseil et l'administration, à cet égard, a fait toutes les démarches nécessaires pour acquérir les terrains, à l'amiable.

M. le Maire répond que les difficultés ne peuvent provenir que des adversaires des écoles et que l'administration s'est inspirée des besoins de la population en poussant activement le projet d'écoles.

Au sujet de l'agrandissement de l'école du centre, M. le Maire fait remarquer que les deux groupes projetés ont précisément pour objet de le dégager et que l'administration supérieure a rejeté l'agrandissement du groupe du Centre ainsi qu'il résulte de ses rapports approuvés par le Conseil antérieur dans son entier.

Quant à l'engagement de pourvoir aux dépenses obligatoires pendant 30 années, il ajoute que la majorité du Conseil a refusé antérieurement d'y souscrire et que le Préfet a heureusement passé outre vu l'urgence de faire les groupes.

M. le Maire voit surtout dans le projet Roy un moyen d'obstruction et l'intention de mettre des bâtons dans les roues pour retarder l'exécution du projet.

Il répète à différentes reprises que cette expression à laquelle M. Roy et la majorité protestent énergiquement. Un assez long débat s'engage sur divers points, et notamment sur la proposition de voter 6.000 fr. pour l'installation d'écoles provisoires. M. Roy abandonne cette partie de son projet sur l'observation faite que M. le Maire a étudié (et mis à l'ordre du jour de la séance) un autre moyen, qui consiste dans l'établissement d'un service de voitures pour amener les enfants du Plateau et du Petit-Nanterre au groupe central, en attendant l'ouverture des autres.

Le maire fit aussitôt prévenir la gendarmerie qui se rendit sur le terrain pour assurer la liberté du travail et maintenir l'ordre.

Dans ces conditions les travailleurs sérieux ont eu vite fait de se séparer des mécontents et de reprendre le travail qui n'a, en réalité, été interrompu que pendant la matinée du samedi.

Plus tard, dans la soirée, M. Hennape se rendit sur les lieux accompagné du secrétaire de la Mairie et de M. Lefèvre, appariteur et, au cours de cette visite, lorsqu'il s'est trouvé au milieu de ces rudes et braves compagnons, M. le Maire de Nanterre a pu constater que tous les travailleurs dignes de ce nom étaient satisfaits des précautions qu'il avait prises et qui avaient eu pour résultat d'empêcher un conflit et d'éviter un chômage forcé.

Nous donnerons la semaine prochaine quelques renseignements sur les travaux exécutés à Nanterre par MM. Bessière et Coulange.

Nous pouvons, dès maintenant, dire que ces entrepreneurs sont très bienveillants pour leurs ouvriers, lesquels sont payés à raison de 0 fr. 60 de l'heure et touchent un salaire de 12 heures pour 11 heures de travail.

Le Brouillard  
Un accident dû au brouillard a fait tomber une lourde voiture dans les fossés bordant la route de Chateau.

Le charretier et le cheval n'ont pas souffert de la chute, mais il a fallu des efforts nombreux pour sortir la voiture de sa situation.

Le Théâtre à Nanterre  
Le théâtre de la famille Mayer, venant de Rueil, où ses artistes se sont fait ap-

plaudir, vient de s'établir sur la place de la fête.

Son spectacle se compose de pièces variées, drames, vaudevilles, chansonnettes, duos et pantomimes.

Nous espérons que le public Nanterrien viendra visiter cette troupe qui, tout nous fait présumer, qu'il s'amusera.

## UNION DES COMMERÇANTS & INDUSTRIELS DE NANTERRE

En réponse à la demande de participation faite au Bureau de l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre, par le comité des fêtes du quartier de la gare, l'assemblée générale du 20 courant a voté la somme de cinquante francs au profit de ce comité.

## Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers

La « Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers nous prie d'informer ses membres honoraires chez lesquels ne sont pas encore passés de délégués que ceux-ci se présenteront dimanche, 29 courant, à leur domicile pour toucher leur cotisation de Membre honoraire; elle espère qu'ils voudront bien leur réserver bon accueil, récompensant ainsi leur travail et les efforts qu'ils ont fait pour arriver au magnifique résultat du Concours d'Essonnais où la Société a remporté un premier prix de lecture à vue, un premier prix d'exécution et un prix d'honneur.

Les délégués seront en tenue ou avec l'insigne de la Société qui sera remis à chaque Membre honoraire.

P. S. — Les Membres honoraires recevront très prochainement, des invitations pour les Fêtes organisées à l'occasion de la Sainte-Cécile et de la Saint-Barbe qui doivent avoir lieu à la Mairie, le banquet le 25 novembre et le bal, le 2 décembre.

## La Tentative de Grève des Chantiers de Remblaiement du Métropolitain

On sait que MM. Bessière et Coulange demeurant à Paris, 13, avenue Carnot, ont entrepris le transport des terres provenant des déblais considérables à effectuer dans Paris pour la construction du Métropolitain dans les carrières de Madame Thoms.

Samedi dernier, M. Hennape, maire de Nanterre, apprit que plusieurs terrassiers, sous prétexte qu'ils étaient surchargés de besogne, avaient quitté le chantier et menaçaient leurs camarades, s'opposant à ce qu'ils continuent leur travail.

Le maire fit aussitôt prévenir la gendarmerie qui se rendit sur le terrain pour assurer la liberté du travail et maintenir l'ordre.

Dans ces conditions les travailleurs sérieux ont eu vite fait de se séparer des mécontents et de reprendre le travail qui n'a, en réalité, été interrompu que pendant la matinée du samedi.

Plus tard, dans la soirée, M. Hennape se rendit sur les lieux accompagné du secrétaire de la Mairie et de M. Lefèvre, appariteur et, au cours de cette visite, lorsqu'il s'est trouvé au milieu de ces rudes et braves compagnons, M. le Maire de Nanterre a pu constater que tous les travailleurs dignes de ce nom étaient satisfaits des précautions qu'il avait prises et qui avaient eu pour résultat d'empêcher un conflit et d'éviter un chômage forcé.

Nous donnerons la semaine prochaine quelques renseignements sur les travaux exécutés à Nanterre par MM. Bessière et Coulange.

Nous pouvons, dès maintenant, dire que ces entrepreneurs sont très bienveillants pour leurs ouvriers, lesquels sont payés à raison de 0 fr. 60 de l'heure et touchent un salaire de 12 heures pour 11 heures de travail.

Le Brouillard  
Un accident dû au brouillard a fait tomber une lourde voiture dans les fossés bordant la route de Chateau.

Le charretier et le cheval n'ont pas souffert de la chute, mais il a fallu des efforts nombreux pour sortir la voiture de sa situation.

Le Théâtre à Nanterre  
Le théâtre de la famille Mayer, venant de Rueil, où ses artistes se sont fait ap-

plaudir, vient de s'établir sur la place de la fête.

Son spectacle se compose de pièces variées, drames, vaudevilles, chansonnettes, duos et pantomimes.

Nous espérons que le public Nanterrien viendra visiter cette troupe qui, tout nous fait présumer, qu'il s'amusera.

## A L'OCCASION DE LA TOUSSAINT on trouvera chez

## E. HUBY, IMPRIMEUR

33, Rue de Saint-Germain, 36

UN GRAND CHOIX DE

## Couronnes Funéraires en Perles

PRIX TRÈS MODÉRÉS

levée par ma demande d'autorisation d'exploiter à Nanterre un dépôt d'engrais desséchés, avait pris heureusement fin.

Je vous suis reconnaissant d'avoir mis sous les yeux de vos lecteurs le texte intégral de la lettre, adressée par M. le Préfet de police à M. le Maire de Nanterre, de laquelle il résulte expressément que « je n'ai jamais demandé une autorisation... de fabriquer des engrais ».

C'était, en effet, un dépôt, en magasins couverts, d'engrais desséchés au moyen de matières provenant de vidanges ou de débris d'animaux que visait ma demande d'autorisation.

La formule trop concise : « Dépôt d'engrais au moyen de vidanges et débris d'animaux », employée dans l'affiche annonçant l'enquête de commodo et incommodo, a été le point de départ d'attaques dirigées contre M. le Maire de Nanterre et contre moi.

Pour bien établir que M. le Maire, en ne faisant pas d'opposition à ma demande d'autorisation, n'a pas négligé les intérêts de ses administrés et que, moi-même, je n'ai à aucun moment, eu l'intention de créer une cause d'incommodité pour mes voisins, il eût suffi de publier ma lettre à M. Hennape, en date du 21 juin 1899, dans laquelle je signalais l'erreur matérielle contenue dans l'affiche annonçant l'enquête pour un établissement de première classe, alors que ma demande s'appliquait à un établissement de troisième classe.

Ma lettre se terminait ainsi, « Je vous serais obligé, M. le Maire, de faire rectifier l'erreur commise dans la publication de ma demande et de porter à la connaissance de vos administrés, par la voie que vous jugerez le plus convenable, que l'enquête pour objet, non pas un établissement de première classe, mais bien de troisième et dernière classe ».

Il vous paraît peut-être équitable, M. le Directeur, de donner à cette lettre la publicité de votre journal, afin de faire disparaître les malentendus qui pourraient encore subsister dans l'esprit de quelques habitants de Nanterre, sur la part prise par M. le Maire dans cette affaire administrative et sur mes véritables intentions depuis le jour de ma demande d'autorisation jusqu'à un nouvel arrêté du 7 octobre 1899, qui a calmé toutes les inquiétudes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

LABROUSSE

## Nouvelles Locales

### Chien enragé

Mardi dernier, vers 10 heures du matin, un chien paraissant malade, se réfugiait dans la cour de l'école maternelle, boulevard du Midi, et malgré tous les efforts des personnes présentes, il fut impossible de l'en faire sortir.

Le garde-champêtre, prévenu, se rendit sur les lieux, et, aidé de quelques courageux citoyens, parvint à abattre l'animal à coups de revolver.

M. Caron, qui a procédé à l'autopsie, a reconnu que ce chien était atteint de la rage. Ce cas justifie pleinement la nouvelle mesure prise par le Maire, interdisant par un nouvel arrêté la circulation des chiens jusqu'au 5 décembre.

### Le Brouillard

Un accident dû au brouillard a fait tomber une lourde voiture dans les fossés bordant la route de Chateau.

Le charretier et le cheval n'ont pas souffert de la chute, mais il a fallu des efforts nombreux pour sortir la voiture de sa situation.

### Le Théâtre à Nanterre

Le théâtre de la famille Mayer, venant de Rueil, où ses artistes se sont fait ap-

plaudir, vient de s'établir sur la place de la fête.

Son spectacle se compose de pièces variées, drames, vaudevilles, chansonnettes, duos et pantomimes.

Nous espérons que le public Nanterrien viendra visiter cette troupe qui, tout nous fait présumer, qu'il s'amusera.

Naturellement les Anglais ne tirent aucun compte de ces résolutions et l'on vit l'épidémie, transportée par leurs navires, se répandre le long du golfe Persique et de la mer Rouge, puis infecter Alexandrie, et se jeter en dernier lieu sur le Portugal, pour, de là, envahir l'Europe.

Nous n'avons donc pas à compter sur une entente des nations intéressées, et aujourd'hui nous courrions incontestablement les plus grands dangers, sans les admirables découvertes des savants continuant de l'œuvre de Pasteur.

(A Suivre).

## ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Peythieu, Marthe, rue Saint-Germain, 9; Moyzeu, Lucienne, rue Thomas-Lemaître, 27.

PUBLICATIONS. — M. Choury et Mlle Champion, à Verneuil (Seine-et-Oise); M. Bourgun et Mlle Nicolas, à Rueil (Nord); M. Chapuis, à Nanterre et Mlle Breton, à Sigismond (Loiret); M. Bradu et Mlle Beaucerf, à Nanterre.

DECES. — Mme veuve de Gueldre, 48 ans, 24, rue Victor-Hugo; M. Charadenot, 48 ans, 9, rue des Venets.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

**EN 20 JOURS**  
CHRONIQUE MÉDICALE  
Comment on a tué la Peste  
(Suite)

Malheureusement, ce n'était qu'un répit, une absence momentanée. Elle s'en allait faute de combattants, c'est-à-dire de terrain propice à son évolution. A la suite d'épidémies successives, il ne restait plus que ceux qui offraient, à l'égard du virus, une suffisante résistance, soit naturelle, soit acquise par des atteintes légères du mal.

Puis, au bout de plusieurs générations cette immunité étant complètement épuisée, l'Europe redevenait la proie facile qu'elle était autrefois et se trouvait de nouveau à la merci du moindre contagé, transporté par un navire ou une caravane. Et c'est, en effet, le danger imminent que nous avons couru cette année, mais contre lequel nous sommes désormais protégés par le sérum de Yersin.

En 1894, la peste, provenant du Turkestan et du Yunnan, atteignait la ville de Canton, où elle faisait 60.000 victimes, et éclatait violemment à Hong-Kong. Plusieurs médecins, dont un Français, Yersin, s'y rendirent pour donner leurs soins aux malades et essayer de surprendre la cause de l'épidémie.

C'était bien la maladie décrite par les anciens: au début, frisson, fièvre, vertige, courbature, engorgement ganglionnaire (d'où son nom de *bubonique*), au cou, à l'aîne, ou à l'aisselle. Le lendemain, respiration haletante, température très élevée, délire, angoisse, le troisième jour, mort.

La proportion de ceux qui en rechappent varie entre 10 et 20 pour 100.

Par contre, il est certaines formes plus dangereuses encore que celle dont nous venons de parler; ce sont la *peste pneumonique* et celle qui est caractérisée par une éruption de taches sanguines sous la peau et qu'on appelle la *peste noire*; souvent les malades qui en sont atteints meurent en moins de vingt-quatre heures.

Le transport du terrible virus s'opère par les animaux contagionnés, principalement par les souris et les rats, par les parasites et les insectes qui se nourrissent de leur sang, et aussi, bien entendu, par les malades eux-mêmes et les vêtements et les ustensiles dont ils se sont servis.

Les causes de la contagion étant connues à la première alerte, on tenta de créer un comité international de prophylaxie afin d'empêcher la peste de s'étendre et de pénétrer en Europe.

Des mesures préventives énergiques devaient être prises, celle entre autres qui concernait la surveillance et la désinfection minutieuse des navires provenant des ports contaminés.

Naturellement les Anglais ne tirent aucun compte de ces résolutions et l'on vit l'épidémie, transportée par leurs navires, se répandre le long du golfe Persique et de la mer Rouge, puis infecter Alexandrie, et se jeter en dernier lieu sur le Portugal, pour, de là, envahir l'Europe.

Nous n'avons donc pas à compter sur une entente des nations intéressées, et aujourd'hui nous courrions incontestablement les plus grands dangers, sans les admirables découvertes des savants continuant de l'œuvre de Pasteur.

(A Suivre).

## AVIS

Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE chez M. L. CHAUVEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

**LEÇONS DE FRANÇAIS ET D'ANGLAIS**  
PRIX MODÉRÉS  
MME SIBILLE, rue du Vieux-Pont (LES CHRYSANTHÈMES)

VENTE Sur Licitation, le Jeudi 9 Novembre 1899, à 2 heures de relevée en l'étude de M<sup>e</sup> DUMESNIL, notaire à Rueil (Seine-et-Oise) de :

1° UNE MAISON  
Sise à RUEIL (Seine-Oise), Rue du Gré, n° 20  
Mise à prix : 5000 fr.

2° UNE MAISON  
Sise à NANTERRE, boulevard National, n° 1  
Mise à prix : 5000 fr.

S'adresser à : 1° M<sup>e</sup> THELLIER, avoué, 30, quai du Louvre, à Paris; 2° M<sup>e</sup> DUMESNIL, notaire à Rueil; 3° sur les lieux pour visiter.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infail-

lible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un

pasquier, horloger  
7, Rue Sadi-Carnot  
NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.  
REMONTAGE DE PENDULES à l'année

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES  
la VÉRITABLE  
**TISANE**  
Dépurative Concentrée des  
**QUAKERS**  
BIEN SUPÉRIEURE  
AUX AUTRES. Agréable à prendre.  
RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS  
dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'impureté du sang.

Vente au Gros : ETATS-UNIS, 228, Pearl Street, NEW-YORK.  
FRANCE, 209, Rue Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles, VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.